

« Intégration des diplômés en architecture formés à l'étranger à la profession d'architecte au Canada »

Étude effectuée par le
Conseil canadien de certification en architecture
et
l'Institut royal d'architecture du Canada



Sondage auprès des bureaux d'architecture professionnels

Merci d'avoir pris le temps de remplir ce questionnaire.

Ce sondage aidera la profession à mieux comprendre les conditions des diplômés en architecture formés à l'étranger et à élaborer des stratégies pour mieux intégrer ces personnes à la profession d'architecte et à l'industrie de l'architecture au Canada.

*L'information sera indiquée seulement dans la formule regroupée.
L'identité de chaque répondant ne sera pas révélée ou perceptible.
L'information recueillie ne servira pas à des fins commerciales.*

*Si vous avez des commentaires ou des préoccupations,
communiquez avec le CCCA à info@cacb.ca ou avec l'IRAC à
info@raic.org.*

1. Nom du bureau d'architecture (facultatif) :

2. Ce questionnaire est-il rempli pour un seul bureau ou pour plusieurs bureaux?

- Un seul bureau
- Plusieurs bureaux

3. Où se trouve le bureau (ville ou villes)?

4. Combien d'employés, associés ou collaborateurs compte votre bureau dans les catégories suivantes :

Architectes agréés	Hommes	Femmes
	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Stagiaires ou architectes stagiaires	Hommes	Femmes
	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Diplômés en architecture qui ne sont ni agréés ni stagiaires	Hommes	Femmes
	<input type="text"/>	<input type="text"/>

5. Combien parmi les employés, les associés ou les collaborateurs ci-dessus, ont obtenu leur formation universitaire en architecture à l'extérieur du Canada ou des États-Unis?

Architectes agréés	Hommes	Femmes
	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Stagiaires ou architectes stagiaires	Hommes	Femmes
	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Diplômés en architecture qui ne sont ni agréés ni stagiaires	Hommes	Femmes
	<input type="text"/>	<input type="text"/>

6. Quelle est la politique de votre entreprise concernant l'agrément professionnel des diplômés en architecture (cochez la réponse qui s'applique le mieux)?

- Nous exigeons que tous les diplômés ayant une formation universitaire en architecture deviennent agréés.
- Nous encourageons, sans l'exiger, les diplômés ayant une formation universitaire en architecture à devenir agréés.
- Certains diplômés en architecture de notre entreprise doivent être agréés, mais il n'est pas nécessaire que tous les diplômés en architecture soient agréés.

7. Votre entreprise fournit-elle un ou plusieurs des types de soutien suivants (cochez toutes les réponses qui s'appliquent)?

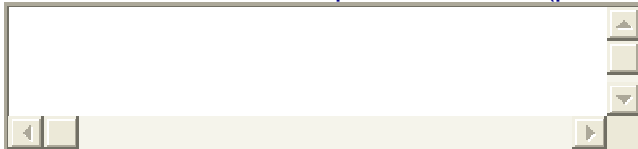
- Nous payons, en totalité ou en partie, la cotisation annuelle de l'agrément de l'association/ordre provinciale.
- Nous payons, en totalité ou en partie, la cotisation annuelle de l'IRAC.
- Nous payons, en totalité ou en partie, les frais d'examen.
- Nous payons, en totalité ou en partie, les frais de certification du CCCA.
- Nous payons, en totalité ou en partie, les frais de scolarité et les coûts connexes des cours exigés.
- Nous payons, en totalité ou en partie, les coûts de la traduction des documents exigés pour la certification du CCCA ou l'agrément professionnel.
- Nous offrons du temps libre rémunéré pour les études.
- Nous désignons un mentor.
- Nous ne fournissons aucun soutien officiel.
- Autre

Si « autre », précisez :

8. Si votre bureau d'architecture a à son service comme associés, collaborateurs, employés, personnes qui ont reçu leur formation universitaire en architecture à l'extérieur du Canada ou des États-Unis, quels ont été, le cas échéant, les principaux défis auxquels a dû faire face votre entreprise par rapport aux personnes qui ont suivi leur formation au Canada? (Cochez toutes les réponses qui s'appliquent)

- Sans objet.
- Aucun défi ou problème particulier.
- Aptitudes à la communication orale de tous les jours.
- Aptitudes à la communication orale au niveau exigé pour interagir avec les clients, les entrepreneurs, les sous-traitants, les fonctionnaires du gouvernement, etc.
- Aptitudes à la communication écrite.
- Connaissance de toutes les activités d'un projet de création architecturale normale durant son évolution, depuis la mise en œuvre à l'achèvement de la construction.
- Connaissance des normes techniques et des codes du bâtiment canadiens.
- Connaissance du contexte juridique de la pratique de l'architecture au Canada, y compris les règles de conduite professionnelle qui touchent la pratique.
- Connaissance de la technologie et de l'ingénierie de la construction.
- Capacité en design.
- Connaissance de CAO.
- Connaissance d'autres logiciels commerciaux pertinents.

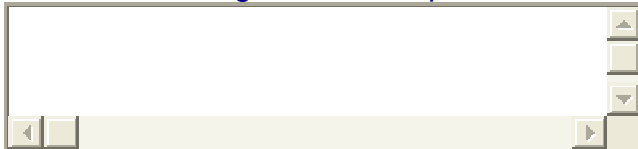
9. Autres défis non indiqués ci-dessus (précisez) :



10. Si votre bureau d'architecture a à son service comme associés, collaborateurs ou employés, des personnes qui ont obtenu leur formation universitaire en architecture à l'extérieur du Canada ou des États-Unis, quels ont été, le cas échéant, les avantages particuliers ou distincts pour votre entreprise? (Cochez toutes les réponses qui s'appliquent)

- Sans objet
- Aucun avantage distinct ou particulier
- Niveau de motivation élevé
- Expérience antérieure en conception
- Expérience antérieure en gestion de projets
- Connaissance de l'usage de langues autres que l'anglais et le français
- Connaissance des méthodes commerciales à l'extérieur du Canada
- Connaissance technique

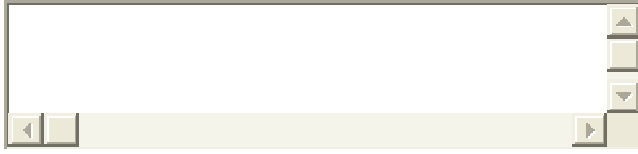
11. Autre avantage distinct ou particulier non indiqué ci-dessus (précisez) :



12. Selon votre expérience directe par rapport aux personnes qui ont suivi leur formation universitaire en architecture à l'extérieur du Canada ou des États-Unis, quels sont d'après vous les obstacles ou les empêchements particuliers à l'obtention de l'autorisation d'exercer la profession? (Cochez toutes les réponses qui s'appliquent)

- Aucune expérience directe par rapport aux diplômés en architecture ayant obtenu leur formation à l'étranger
- Ne connais pas de défis ou d'empêchements particuliers
- Connaissance des modalités et des exigences d'agrément
- Connaissance de l'usage de la langue (écrite et orale)
- Difficulté à obtenir la documentation exigée pour l'évaluation de la formation universitaire suivie à l'extérieur du Canada
- Coût de l'évaluation
- Difficulté à obtenir la formation requise pour répondre aux exigences du CCCA
- Difficulté à obtenir la reconnaissance officielle de l'expérience professionnelle précédente
- Difficulté à trouver un lieu de stage
- Refus de faire un stage
- Pas intéressé à obtenir l'agrément

Si vous avez besoin de plus d'espace pour répondre, utilisez la boîte suivante :



Si vous ne répondez pas à ce questionnaire sur le Web, veuillez l'envoyer dûment rempli par télécopieur à Prism Economics and Analysis : 416-652-3083

Merci de votre participation à ce sondage.